

Le tuteur d'entraîneurs stagiaires UCC4E accueille les entraîneurs stagiaires UCC4E lors d'un stage départemental interdépartemental ou ligue.

L'hébergement restauration est pris en charge par la ligue, le tuteur gère la prise en charge par la ligue lors de l'inscription de l'entraîneur stagiaire

**Le tutorat consiste :**

A accueillir l'entraîneur stagiaire sur son semi rigide d'encadrement et à commenter les situations mises en place.

A fournir le maximum d'information sur la conduite d'une séance, d'un stage.

A faire partager son expérience.

A confier la direction de l'entraînement pour une séance complète ou pour une partie de séance.

A aider l'entraîneur stagiaire à rédiger son rapport de stage (selon le modèle fourni au stagiaire entraîneur lors de la partie théorique de la formation)

A signer son rapport de stage qui doit être fait pendant le stage et envoyé à la ligue par l'entraîneur stagiaire.

A envoyer un mail à la Ligue (Pauline) précisant que le stagiaire a bien réalisé son stage en situation UCC4 et donner un avis pour la validation de l'UCC4